

Jeudi 29 septembre 2016

Régime général de protection des lanceurs d'alerte

Mme Nicole Léger

Mme Léger : Merci, M. le Président. Il y a un an, la commission Charbonneau écrivait que la moitié des cas de corruption provenaient du monde municipal, 25 % des recommandations lui étaient consacrées. La juge recommandait la création d'un seul régime général de protection de tous les lanceurs d'alerte couvrant non seulement le secteur public, mais aussi le secteur municipal et privé. Plus de la moitié des groupes ont demandé au président du Conseil du trésor d'inclure les municipalités au projet de loi n° 87 sur les lanceurs d'alerte. Le ministre refuse catégoriquement nos amendements, prétextant vouloir traiter leur cas de façon particulière.

Dans un autre projet de loi, le ministre crée une autorité des marchés publics qui doit notamment surveiller les municipalités. Le problème, cette autorité sera incapable d'avoir accès à l'information des lanceurs d'alerte du monde municipal parce qu'il leur refuse leur protection.

Est-ce que le ministre va inclure les municipalités dans ses deux projets de loi?

Le Vice-Président (M. Ouimet) : M. le ministre des Finances.

M. Carlos J. Leitão

M. Leitão : M. le Président, en effet, c'est une question très importante, et d'ailleurs nous avons discuté longuement de ces enjeux dans les commissions parlementaires sur le projet de loi n° 87 et sur le projet de loi n° 108 créant l'Autorité des marchés publics.

En ce qui concerne le projet de loi n° 108 créant l'Autorité des marchés publics, dont on va avoir encore des pourparlers après la période de questions, ça se poursuit, nous avons indiqué très clairement que le gouvernement va introduire des amendements pour inclure le monde municipal dans le champ d'action de la loi n° 108 créant l'Autorité des marchés publics. Ça va se faire, M. le Président. Donc, ça, c'était l'engagement que nous avons pris, et ça va se faire.

Pourquoi ce n'était pas au début, et ça va être maintenant? Parce que nous avons pris aussi l'engagement, comme gouvernement, de consulter le monde municipal quand il y aurait des changements importants, des changements législatifs importants qui les concernent, chose que mon collègue le ministre des Affaires municipales a fait pendant l'été. On les a consultés, on a eu leurs réactions et leurs recommandations quant à ces changements-là, et là, maintenant, oui, nous sommes prêts à proposer ces amendements-là au projet de loi n° 108 pour pouvoir inclure aussi le monde municipal dans le champ d'action de cette loi, qui est très importante, elle fait suite à la recommandation n° 1 du...

Le Vice-Président (M. Ouimet) : En première complémentaire, Mme la députée de Pointe-aux-Trembles.

Mme Nicole Léger

Mme Léger : M. le Président, il faut protéger le monde si on veut qu'ils dénoncent. Le secteur municipal n'est pas protégé.

Allez-vous faire preuve de cohérence et inclure les municipalités au projet de loi n° 87?

Le Vice-Président (M. Ouimet) : M. le leader du gouvernement.

M. Jean-Marc Fournier

M. Fournier : Oui. Simplement que... Puis, encore une fois, l'opposition a le droit de poser des questions, puis on essaie d'y répondre au mieux, mais on vient déjà de répondre à ça clairement. Mon collègue vient... Bien, clairement, là, je vois qu'elle dit non, mais il vient de dire qu'elles allaient être visées, qu'il y a eu une consultation, elles allaient être visées. Je ne sais pas qu'est-ce que ça prend d'autre, là. Elle dit non. Faudrait-il qu'il dise qu'elles ne seront pas visées quand il veut dire qu'elles vont être visées? Puis, elle, ce qu'elle veut, c'est que les municipalités soient visées. Ça fait qu'on s'entend, mais elle n'est pas contente qu'on s'entende. C'est difficile, quand même.

Le Vice-Président (M. Ouimet) : En deuxième... M. le leader de l'opposition officielle.

M. Marceau : Quant à l'interprétation qu'on fait des réponses qui nous sont fournies par l'autre bord, vous allez nous permettre, là, de faire nos propres analyses. Le leader du gouvernement sait très bien que ça traîne depuis des semaines et des mois, cette affaire-là.

Le Vice-Président (M. Ouimet) : Très bien. Réponse? Mme la députée de Pointe-aux-Trembles.

Mme Nicole Léger

Mme Léger : M. le Président, est-ce que le ministre va inclure les municipalités dans le projet de loi n° 87 pour protéger les lanceurs d'alerte du monde municipal? Dans le projet de loi n° 87, c'est ça, la question.

Le Vice-Président (M. Ouimet) : M. le ministre des Affaires municipales.

M. Martin Coiteux

M. Coiteux : M. le Président, mon collègue ministre des Finances a très bien répondu, il a dit oui. Alors, il faut l'entendre. Mais il y a une grande différence, c'est que nous, on consulte, savez-vous? Je pense que le Parti québécois est resté au temps des créatures. Pour nous, les municipalités, ce sont des partenaires, et on les consulte.